



Certificat de conformité du Contrôle de la Production en Usine

1137-CPR-2055/20

Conformément au Règlement (EU) 305/2011/EU du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement des Produits de la Construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction

EN 13383-1 **Granulats**
Enrochements – Partie 1 Spécifications

mis sur le marché sous le nom ou la marque

HOLCIM (BELGIQUE) SA
Avenue Robert Schuman 71 BE-1401 Nivelles

et fabriqué dans l'établissement de fabrication

CARRIERE DE BRUYELLE
Chaussée de Tournai 2A BE-7641 Bruyelle

Ce certificat atteste que toutes les dispositions du règlement **R/CE 20** et toutes des dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances (AVCP) décrites dans l'annexe ZA de la norme (des normes)

EN 13383-1:2002 + EN 13383-1:2002/AC:2004

sous le système 2+ sont appliquées et que

le contrôle de la production en usine a été évalué comme étant en conformité aux exigences applicables.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 27/06/2024 et demeure valide tant que la norme harmonisée, le produit, le système AVCP ou les conditions de fabrication dans l'établissement de fabrication ne sont pas modifiés de manière significative, à moins que le certificat ne soit suspendu ou retiré par COPRO.

La validité de ce certificat doit être vérifiée sur le site de COPRO (www.copro.eu).

Zellik, 27/06/2024

ir. Dirk VAN LOO
CEO

